



Rue de l'hôpital/Gasthuisstraat 31 b2 – 1000 Brussels

Tel.: +32 (0)2 274 22 06

Fax: +32 (0)2 400 71 26

e-mail: ceettar@ceettar.eu

website: www.ceettar.eu

EC Register: 15086733813-03

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers

European Organisation of Agricultural and Rural Contractors

Europäischer Zentralverband der Lohnunternehmer

Pour publication immédiate

18 décembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers se félicitent de l'adoption définitive de la réforme de la PAC.**

La CEETAR a salué aujourd'hui la décision des Ministres européens de l'agriculture de conclure les longues négociations sur la réforme de la Politique agricole commune en adoptant formellement l'accord politique conclu à l'automne avec le Parlement et la Commission européenne.

Gérard Napias, le Président de la CEETAR a rappelé : « au fil des mois qu'a duré cette préparation de la réforme, les entrepreneurs de travaux agricoles ont réussi à obtenir certains aménagements dans les projets de Règlement. Cependant, nos efforts ne s'arrêtent pas là, car nous devons veiller à ce que la Commission et les Etats-membres mettent en place des règles d'application qui permettent à la pleine efficacité des priorités de la réforme, c'est-à-dire compétitivité et durabilité de l'agriculture et soutien aux activités économiques dans les zones rurales ».

Il a ajouté : « une mise en œuvre efficace de la réforme implique une approche intégrée, prenant en compte non seulement la diversité des territoires, mais également celles des acteurs. Les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers ont toujours soutenu l'engagement de l'Union européenne en faveur d'une politique agricole commune ambitieuse et leur force d'innovation et de compétitivité permettra une mise en œuvre de ces nouveaux objectifs en termes de production agricole, de méthode de production et de développement rural. C'est pourquoi nous en appelons à la Commission pour qu'elle aide les Etats membres à adopter les mesures permettant aux entreprises de travaux agricoles et forestiers de mener à bien leurs projets d'investissement et d'innovation tel que le prévoit notamment l'article 19 du Règlement sur le développement rural. En outre, il nous apparaît également important que les règlements d'application puissent être mis en place dès 2014 pour être pleinement opérationnels en 2015. »

-FIN-

#### **Note aux éditeurs :**

La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers (CEETAR), créée en 1961, représente 84.000 entreprises indépendantes et 425.000 actifs, structurés au niveau national dans 13 États membres.

**Contact :** Eric DRESIN, Directeur. Tel : +32.(0)2.274.22.06 – ceettar@ceettar.eu